

Liberté Égalité Fraternité

Unité eau

Direction départementale des territoires

Charleville-Mézières, le

26 JUIN 2023

Service environnement

Affaire suivie par: Romy WITOSLAWSKI

Tel: 03 51 16 51 91 Fax: 03 24 37 51 17

@:romy.witoslawski@ardennes.gouv.fr

Objet : Synthèse des observations du public relatives au projet d'arrêté autorisant l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) « La Malacquise » de RENNEVILLE à organiser un concours de pêche à la truite, dans la rivière « La Malacquise » sur la commune de RENNEVILLE le dimanche 2 juillet 2023.

Le projet d'arrêté autorisant l'association l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) « La Malacquise » de RENNEVILLE à organiser un concours de pêche à la truite, dans la rivière « La Malacquise » sur la commune de RENNEVILLE le dimanche 2 juillet 2023, a fait l'objet d'une consultation du public du 31 mai 2023 au 21 juin 2023 inclus via une mise en ligne sur le site internet des services de l'État des Ardennes.

A l'issue de cette période de consultation, aucune remarque n'a été formulée par le public.